

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 25 juin 2018

Délibération n° 2018-2815

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s):

objet : Gaz naturel pour véhicule (GNV) - Convention pour le développement de la mobilité durable au gaz naturel pour véhicules sur le territoire de la Métropole de Lyon avec l'Agence de l'environnement et de

la maîtrise de l'énergie (ADEME) et GRDF

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et

politiques urbaines

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crimier

Président: Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 5 juin 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 27 juin 2018

Présents: MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Brugnera, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Mh. Fenerh, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés: M. Barral (pouvoir à Mme Bouzerda), Mme Berra (pouvoir à Mme Crespy), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à M. Da Passano), MM. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), M. Jeandin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), MM. Moretton (pouvoir à M. Suchet), Piegay (pouvoir à M. Germain), Mme Runel (pouvoir à M. Coulon), M. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Boudot, Passi.

Conseil du 25 juin 2018

Délibération n° 2018-2815

commission principale: proximité, environnement et agriculture

objet : Gaz naturel pour véhicule (GNV) - Convention pour le développement de la mobilité durable au gaz naturel pour véhicules sur le territoire de la Métropole de Lyon avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et GRDF

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

Le Conseil,

Vu le rapport du 31 mai 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La mobilité motorisée, fondée quasi-exclusivement sur le pétrole, présente un risque systémique fort de par le caractère épuisable et la forte volatilité des prix de cette ressource, qui fragilise les ménages et les entreprises. Elle contribue également fortement aux émissions de gaz à effet de serre (GES) et de polluants atmosphériques sur l'agglomération (31 % des GES, 1/3 des particules fines, 2/3 des oxydes d'azote). Il importe donc d'évoluer vers un système énergétiquement durable et respectueux de l'environnement en diversifiant le mix énergétique pour accroître la sécurité d'approvisionnement et en favorisant l'essor des énergies renouvelables. Ainsi, dans son scénario énergétique 2050, l'ADEME envisage à horizon 2050 une évolution du parc de véhicules constitué d'1/3 de véhicules électriques, 1/3 de véhicules hybrides rechargeables et 1/3 de véhicules au gaz ou biogaz. Pour favoriser ce changement, les institutions publiques doivent soutenir l'émergence des nouvelles filières telle que le véhicule électrique et la mobilité gaz.

La Métropole, consciente de ces enjeux, s'est engagée dans le cadre du schéma directeur des énergies (SDE) dans une démarche visant à développer une filière locale de production de biométhane. Ainsi, en soutenant la mobilité GNV et une filière locale de production de biométhane, la Métropole et ses partenaires s'engagent dans une démarche cohérente, énergétiquement durable, respectueuse de l'environnement et bénéficiant économiquement au territoire, s'inscrivant ainsi dans les principes de l'économie circulaire.

En parallèle, la Métropole, compétente en matière de lutte contre la pollution de l'air, a lancé en 2016 une démarche d'amélioration de la qualité de l'air, visant à protéger la santé des populations, à travers un plan d'actions intitulé "Plan Oxygène", qui comporte des volets d'action dans le secteur des transports et de la mobilité. Il est notamment envisagé la création d'une zone à faibles émissions (ZFE) où des restrictions d'accès seront appliquées pour les véhicules professionnels les plus anciens et les plus polluants, après concertation avec l'ensemble des parties prenantes.

De son côté, l'ADEME soutient les projets innovants permettant de favoriser l'efficacité énergétique des transports, la réduction de leur impact environnemental et l'injection d'énergie renouvelable dans les carburants.

Dans le cadre de ses missions de service public de distribution du gaz naturel, GRDF est chargé notamment d'accompagner la transition énergétique des territoires et de la filière en assurant la promotion des nouveaux usages du gaz et tout particulièrement le GNV et le biométhane.

Ainsi, par délibération n° 2013-4155 du 21 octobre 2013, le Conseil de communauté a approuvé la convention encadrant l'expérimentation de mobilité durable au GNV sur le territoire de la Communauté urbaine entre la Communauté urbaine de Lyon, ADEME et GRDF.

Cette expérimentation se voulait être une démarche globale, visant à mieux cerner et mieux comprendre les besoins de mobilité afin d'être en capacité de proposer de nouvelles orientations qui contribuent à réduire l'empreinte environnementale des déplacements et à optimiser les investissements publics et privés.

Le bilan à la fin 2015 s'est avéré très positif, cependant certaines actions, en cours de mise en œuvre, nécessitaient du temps supplémentaire. Il avait été notamment envisagé, en 2016 et 2017, de poursuivre les actions suivantes :

- recherche de foncier disponible et soutien au développement de nouvelles stations GNV,
- collecte et analyse de données à travers le sujet de la télématique embarquée sur les véhicules,
- expérimentation d'un dispositif de soutien auprès des petites et moyennes entreprises (PME) pour l'acquisition de véhicules utilitaires fonctionnant au GNV.

Compte tenu de ces perspectives, les partenaires avaient souhaité prolonger la convention de 2 ans que le Conseil métropolitain avait validé par délibération n°2015-0776 du 10 décembre 2015.

La prolongation de l'expérimentation a permis de développer les actions suivantes :

- accompagnement au développement de nouvelles stations GNV à :
- . Corbas : accompagnement au développement d'une station privée sur Corbas, en lien avec la Fédération nationale des transports routiers (FNTR),
- . Saint Priest : vente d'un terrain, propriété la Métropole, à l'opérateur Engie pour l'installation d'une station.
- . Rillieux la Pape : accompagnement d'un appel à projets lancé par la Commune pour la création d'une station par la Commune sur un terrain situé sur l'ancienne zone militaire Osterode, à proximité de l'unité de traitement et de valorisation énergétique (UTVE) nord et de l'A46 ;
- 1^{er} volet d'analyse de la télématique embarquée sur les poids lourds dans le cadre du projet "Equilibre",
- expérimentation d'un dispositif de soutien auprès des PME pour l'acquisition de véhicules utilitaires GNV, qui n'a pas trouvé son public, du fait du manque de stations et de l'absence alors de mesures de restriction à l'encontre des véhicules les plus polluants,
- développement de la mobilité GNV au sein du parc de véhicules de la Métropole, notamment sur les bennes à ordures ménagères (BOM) en régie et les véhicules légers (VL) ; ainsi que sur les BOM des prestataires intervenant pour le compte de la Métropole.

Compte tenu des enjeux importants liés au GNV et de l'opportunité de s'appuyer sur la démarche "Plan Oxygène" pour poursuivre ce développement en lien avec les acteurs de la logistique urbaine, il vous est proposé de mettre en place un nouveau partenariat avec l'ADEME et GRDF, d'une durée de 3 ans, afin de poursuivre le développement du GNV, ce qui permettrait de réaliser les 5 actions suivantes :

- action 1 : accompagnement des acteurs de la mobilité à la mise en place d'une ZFE sur Lyon et Villeurbanne :
- . concertation avec les partenaires, ingénierie, échanges avec les constructeurs automobiles et transporteurs pour faciliter l'achat des véhicules GNV, etc. ;
- action 2 : accompagnement des usagers et des acteurs de la mobilité dans le changement des pratiques de mobilité :
- . accompagnement dans le changement des pratiques de mobilité : étude sociologique auprès des usagers, accompagnement des acteurs (collectivités, constructeurs, concessionnaires, transporteurs, etc.),
 - . réflexion chantier propres : test sur un territoire ;
- action 3 : poursuite du développement des stations GNV :
 - . mise en visibilité des stations existantes,
 - . facilitation de l'émergence de nouvelles stations :
 - accompagnement des porteurs de projets,
- recherche de nouveaux fonciers pour de nouvelles stations GNV sur le territoire de la Métropole,
- incitation des collectivités et des acteurs du territoire à lancer des appels à projets visant à développer de nouvelles stations,
- mise en relation des énergéticiens et des utilisateurs potentiels (transporteurs, etc.) dans le respect des principes de non-discrimination ;
- action 4 : faciliter le fléchage des garanties d'origine générées par la production locale de biométhane sur un usage local GNV :

. favoriser le fléchage des garanties d'origine générées par la production locale de biométhane (station d'épuration de la Feyssine en 2019) vers une consommation locale, sur des usages GNV et à des surcoûts raisonnables pour les utilisateurs ;

- action 5 : accompagner et sensibiliser à l'usage de la mobilité GNV sur les flottes de véhicules de la Métropole (BOM et VL)
 - . sensibilisation des futurs utilisateurs aux enjeux de la qualité de l'air et au changement climatique,
 - . formation conduite véhicules GNV et éco-conduite,
 - . formation mécanique, etc.

La Métropole participera à la convention de partenariat en s'appuyant sur les actions du Plan Oxygène, déjà budgété, notamment en réalisant des études sociologiques auprès des usagers, en organisant le travail de concertation avec les acteurs de la mobilité et des partenaires et en contribuant à la mobilisation des acteurs de la mobilité et de la logistique urbaine.

La Métropole contribuera également à l'action n° 4, ainsi qu'à l'action n° 5, au travers des actions de sensibilisation et de formation de ses conducteurs.

Sur les autres thèmes, la Métropole contribuera au projet suivant les mêmes principes que précédemment, via la mise à disposition de données prévues dans la convention et via la participation de ses agents, notamment sur la recherche de foncier disponible et sur l'accompagnement du projet (communication, procédures administratives).

L'ADEME et GRDF participeront au partenariat en :

- mettant à disposition leurs capacités d'expertise et de conseil ainsi que les ressources humaines nécessaires au suivi et à la coordination des différentes actions,
- finançant les actions du partenariat selon les modalités définies à l'article 6 de la convention en prenant en charges essentiellement les actions 2 et 3.

Tous les partenaires disposeront d'un droit d'exploitation sur les résultats obtenus en exécution de la convention de partenariat. Ces résultats permettront à la Métropole d'affiner ses politiques publiques en matière de mobilité et d'énergie.

Le montant global des actions portées par la convention est estimé à un montant de 100 000 € et ne pourra pas dépasser ce montant. Les partenaires financeront chacun les actions qu'ils mettent en œuvre à travers, notamment, du temps passé, la réalisation d'études, etc. Le montant de la participation de chaque partenaire est estimé à un tiers du montant total de 100 000 €;

Vu ledit dossier;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

- 1° Approuve la convention à passer entre la Métropole, l'ADEME et GRDF pour le développement de la mobilité durable au GNV sur le territoire de la Métropole.
- 2° Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.